

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-419-1931 autorisant la formation, à la Côte française des Somalis, d'une Association dénommée Centre de documentation et d'études .

n° 16-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

VISAS

Le Gouvernmen de la Cote Francaise des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande formée par M° Bernard-Cothier, avocat défenseur à Djibouti, à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder à Djibouti une Association de plus de vingt personnes, sous le nom de « Centre de documentation et d'études de la Côte française des Somalis.

Vu les statuts annexés à ladite demande : Vu les articles 291 et suivants du Code pénal, ensemble la loi du 10 avril 1834 eur les Associations et les réunions : Vu l'avis émis par le Conseil d'administration dans sa séance du 6 octobre 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est autorisée, dans la colonie, la formation d'une Association de plus de 20 personnes, sous le nom de « Contre de documentation et d'études ». Art. 2. — L'autorisation pourra être retirée, en cas de dérogation aux dispositions susvisées et à celles contenues dans les statuts. Art. 3 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON- BAISSAC.